



Politique de DEMOGRAPHIE MEDICALE EN SARTHE

www.sarthe.com

Situation démographique des médecins généralistes en Sarthe

397 médecins généralistes soit 70.94 médecins généralistes pour 100 000 habitants

- 28% des médecins généralistes actuellement en activité devraient partir en retraite dans les 6 ans.
- Près de 33% des cantons devraient avoir une densité inférieure à 50 médecins généralistes/100 000 hab, dans 5 ans.
- 53,4% des médecins généralistes ont + de 55 ans.



www.sarthe.com

Situation démographique des chirurgiens-dentistes et des masseurs-kinésithérapeutes en Sarthe

La Sarthe compte à ce jour 231 chirurgiens dentistes pour une population de 559 587 habitants, soit une densité de 41.28 dentistes pour 100 000 habitants

•contre 56.07 / 100 000 habitants en Loire Atlantique et 65.87 / 100 000 habitants en France

La Sarthe compte 374 kinésithérapeutes : 285 libéraux et 89 salariés (chiffres septembre 2011)

La part du salariat est stable. La densité est donc de 56 / 100 000hab contre 92 en France et 87 dans les Pays de la Loire.

www.sarthe.com

1. Actions du Conseil général de la Sarthe en partenariat avec les collectivités territoriales

➤Aides à l'investissement pour les projets de (MSP) sont prévues pour les collectivités situées en zones sous dotées. → L'aide est de 20% du montant HT et plafonnée à 160 000€.

➤Mise en ligne d'un site internet : www.medecinensarthe.cg72.fr, création de livrets d'information pour les étudiants, les médecins européens, les professionnels de santé

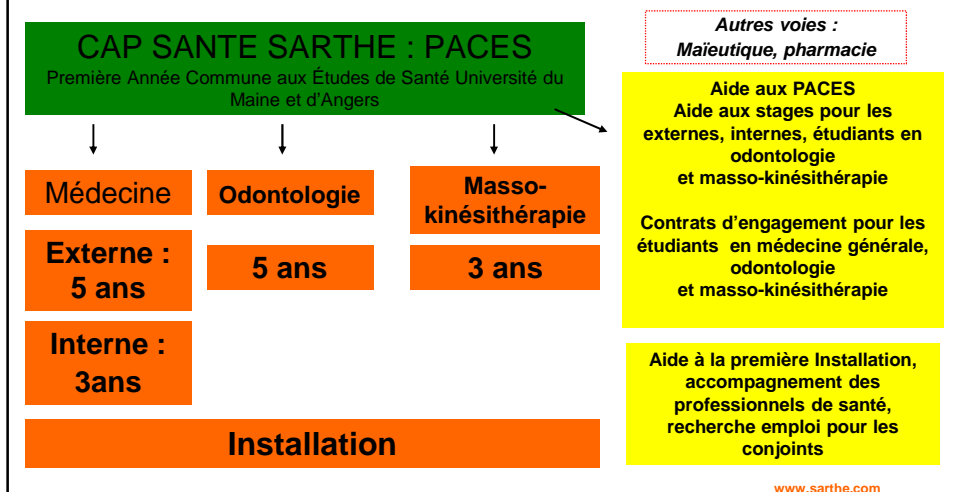
Pays de Sillé, Champagne Conlinoise, Canton de Pontvallain, Vègre et Champagne, Loir et Bercé, Portes du Maine et Rives de Sarthe ...



www.sarthe.com

2. Actions du Conseil général de la Sarthe vers les étudiants

Les études médicales



Contrats d'engagement Médecine :

Depuis janvier 2011, les étudiants européens en médecine peuvent signer un contrat d'engagement dès la seconde année pour s'installer en Sarthe à la fin de leurs études et ce pour une période minimum de 5 ans (aide de 25 200 €) ➔ 40 contrats d'engagement signés

Contrats d'engagement Odontologie

Les étudiants européens en odontologie peuvent signer un contrat d'engagement dès la seconde année pour s'installer en Sarthe à la fin de leurs études et ce pour une période minimum de 5 ans (aide de 25 200 €) ➔ 30 contrats d'engagement signés au 30/09/2013

Contrats d'engagement Masso-kinésithérapie

Les étudiants français en masso-kinésithérapie peuvent signer un contrat d'engagement dès la seconde année pour s'installer en Sarthe à la fin de leurs études et ce pour une période minimum de 3 ans (aide de 10 000 €) ➔ Démarrage du dispositif

www.sarthe.com

Indemnités de stage pour les externes et internes en médecine générale

- ➔ Externes : 200 € par période de stage au centre hospitalier du Mans et 250 € par période de stage chez un médecin généraliste.
- ➔ Internes : 200 €/mois pour les frais de déplacement complétée par une indemnité allant de 200 €/mois à 400 €/mois au titre de l'incitation au stage en Sarthe (variable en fonction du nombre de stages en zones rurales sarthoises - hors Le Mans Métropole).
- ➔ Une quarantaine d'externes et une trentaine d'internes aidés par an.

Aides aux étudiants pour les filières odontologie et masso-kinésithérapie

- ➔ Odontologie : 600 € par période de stage pour les étudiants en odontologie de 3ème cycle en stage actif d'initiation à la vie professionnelle auprès d'un chirurgien-dentiste sarthois.
- ➔ Masso-kinésithérapie : 400 € par période de stage à Le Mans Métropole et 600 € par période de stage en zone rurale sarthoise, pour les étudiants en masso-kinésithérapie effectuant un stage pratique chez un masseur-kinésithérapeute libéral sarthois.
- ➔ Une dizaine d'aides

La mise à disposition de logements gratuits pour les étudiants en partenariat avec les collectivités sarthoises concernées afin d'attirer les étudiants de toutes les universités

www.sarthe.com

3. Actions du Conseil général de la Sarthe vers les professionnels de santé

Aides à la première installation pour les médecins généralistes, les chirurgiens-dentistes et les masseurs-kinésithérapeutes

- ➔ Aide départementale de 7 500 € subordonnée au versement d'un montant de 7 500€ par la collectivité d'accueil pour une installation en zone fragile sarthoise (selon cartographie ARS en vigueur)
- ➔ 8 installations
- Accompagnement dans la recherche d'emplois pour les conjoints de professionnels de santé (en lien avec Sarthe Développement)

www.sarthe.com

4. CAP SANTE SARTHE
(Première Année Commune aux Études de Santé)

Bourses aux PACES

17 dossiers enregistrés

Jury le 10 juillet 2014